



Défavorisé dans une fratrie du vivant des parents

Par **BobLep**, le **19/04/2016** à **10:58**

Bonjour,

Dernier enfant d'une fratrie (2 frères aînés) j'ai été défavorisé dans les dons du vivant de nos parents. Mes 2 frères ont reçu d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition de biens immobiliers (biens acquis il y a plus de dix ans et depuis revendus avec grosse plus-value), l'un deux a acheté un bien immobilier de nos parents à tarif avantageux (puis revendu avec grosse plus-value). Les enfants de l'un deux ont reçu environ 50 000 euros en dons indirects (faveur sur loyers dans appartements de leurs grands-parents).

Moi et mon enfant n'avons rien eu de tout cela.

L'un de mes parents est encore en vie et pourrait peut-être (le convaincre n'est pas acquis) rédiger des lettres ou des actes dans le but de régulariser ces injustices à son décès, sur vente patrimoine, ses finances actuelles ne le permettant pas.

Quelqu'un saurait-il m'apporter des infos utiles s'il vous plait ?

Un grand merci d'avance.

Bob.